



18th January 2021

Dear ASIBA member,

Annual General Meeting 21st January 2021

Resolution on proposed Fee Increase

As you are aware, the agenda for our Annual General Meeting to be held on 21st January at 3 p.m. (link: <https://greenes.zoom.us/j/96983885372>) includes a proposal to increase the membership fee and we are writing to give you advance information on the Board's proposal.

One of the key roles of ASIBA is to perform the many organisational tasks and practical administrative functions that allow the whole OIB system to run smoothly and professionally. This role, which is performed largely by the OIB Administrative Coordinator, is vital because our partner authorities, the MEN and Cambridge, are unable to assume these functions.

Since 2001 this role has been fulfilled by an employee of one state school's fee-paying section. Initially with less than 300 OIB candidates annually the workload was modest but with significant increases over the years (now around 1,600 candidates for 2022) this has become increasingly unjust and untenable as the workload, and accordingly the economic cost to the parents of that section, has increased. Since 2016 ASIBA has made a contribution to the costs of employing the OIB Administrative Coordinator but this has covered only part of the true employment costs.

In the context of succession planning, with effect from September 2021, ASIBA will need to engage a replacement for the OIB Administrative Coordinator. The Board believes that a part-time role should be adequate, equivalent to a 3-day week but annualised to allow for more days during the intensive periods of the year. However this will be reviewed during the first year.

Accordingly, ASIBA must ensure that it has enough income to be able to engage an OIB Administrative Coordinator commencing at the start of the next academic year. The Board has analysed the possibilities and will continue to review the options and to work out the details (such as employment or external service provider, further development of other revenue streams and so on) but the need to increase income is indisputable and urgent.

Please note that the membership fee has not been increased since the current fee structure was introduced in September 2015 and that we are seeking to keep the proposed increase to the minimum necessary to cover the cost of a part-time coordinator.

On the basis of the above, we will be proposing to the members at the AGM an increase in the annual membership fee from €10 per *Terminale* student to €12.50 (with a cap of €1,500) and an increase in the minimum fee from €250 to €300. This will be reviewed during the academic year 2021-22.

We thank you for your continuing support of the OIB and ASIBA.

Yours faithfully

James Cathcart, President

ASIBA

18 janvier 2021

Chers membres de l'ASIBA,

Assemblée Générale Ordinaire annuelle 21 janvier 2021

Résolution proposée sur l'augmentation des cotisations

Comme vous le savez, l'ordre du jour de notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle, qui se tiendra le 21 janvier à 15h00 (lien : <https://greenes.zoom.us/j/96983885372>), comprend une proposition d'augmentation des cotisations annuelles. Nous vous écrivons afin de vous donner les renseignements préalables à la proposition du Conseil.

Un des rôles clés de l'ASIBA est d'effectuer de nombreuses tâches organisationnelles et d'assurer les fonctions administratives pratiques qui permettent à l'ensemble du système OIB de se dérouler de façon sereine et professionnelle. Ce rôle, qui est accompli en grande partie par le coordinateur administratif OIB, est essentiel, car nos autorités partenaires, le MEN et Cambridge, ne sont pas en mesure d'assumer ces fonctions.

Depuis 2001, ce rôle est tenu par un employé d'une section payante d'une école publique. Initialement, avec moins de 300 candidats à l'OIB chaque année, la charge de travail était modeste, mais avec des augmentations significatives au fil des années (environ 1.600 candidats prévus pour 2022), la situation est devenue injuste et insoutenable. Au fur et à mesure de l'augmentation de la charge de travail, le coût économique pour les parents de cette section s'est également accru. Depuis 2016, l'ASIBA a contribué à cette charge financière mais cela ne couvre qu'une partie des coûts réels de cet emploi.

Dans le cadre de la planification de la relève, à compter de septembre 2021, l'ASIBA devra engager les services d'un remplaçant au coordonnateur administratif. Le Conseil estime qu'un rôle à temps partiel - 3 jours par semaine - devrait s'avérer adéquat, une annualisation de ce temps de travail est cependant nécessaire pour permettre plus de jours travaillés pendant les périodes intensives de l'année. Cependant, cela sera réévalué au cours de la première année de fonction.

Par conséquent, l'ASIBA doit s'assurer d'avoir suffisamment de revenus pour pouvoir engager un coordinateur administratif à partir du début de la prochaine année scolaire. Le Conseil a analysé les possibilités et continuera d'examiner les options et de peaufiner les détails (tels que l'embauche ou la possibilité de faire appel à un prestataire de services externes, le développement d'autres sources de revenus etc.) mais la nécessité d'augmenter les revenus est incontestable et urgente.

Veuillez noter que les frais d'adhésion n'ont pas été augmentés depuis l'introduction de la structure de cotisations actuelle, en septembre 2015, et que nous cherchons à maintenir l'augmentation proposée au minimum nécessaire pour couvrir le coût minimum d'un coordonnateur à temps partiel.

Sur la base de ce qui précède, nous proposerons aux membres de l'AGO une augmentation de la cotisation annuelle à 12,50€ par élève de terminale - au lieu de 10€ actuellement (avec un plafond de 1 500 €), et une augmentation de la cotisation minimale 300€ au lieu de 250€ actuellement. La situation sera réévaluée au cours de l'année académique 2021-2022.

Nous vous remercions de votre soutien à l'OIB et à l'ASIBA.

Cordialement

James Cathcart, Président, ASIBA